

— DOSSIER DE PRESSE —

**Inauguration d'un nouveau site 4G multi-opérateurs
du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile
dans l'Orne à Saint-Georges-d'Annebecq**

Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.

Le 3 mars 2023, Michel COMBOT, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence de Sébastien JALLET, Préfet de l'Orne ; Jérôme NURY, Député de l'Orne ; Aurélien BAUDOUX, Maire de Saint-Georges-d'Annebecq et des élus locaux, **un nouveau site 4G multi-opérateurs d'accès à l'internet mobile issu du dispositif de « couverture ciblée » dans l'Orne.**

Ce pylône de téléphonie mobile, mutualisé de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) dessert la commune de Saint-Georges-d'Annebecq avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s).

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ce projet. Ce pylône est issu du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Cette nouvelle inauguration dans le département de l'Orne est donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

Depuis la signature du New Deal Mobile :

- > **96 949 sites mobiles sont déjà en 4G sur les 98 457 sites mobiles tous opérateurs confondus en France** ; plus de 98% des sites des opérateurs ont donc été convertis en 4G et plus de 99% de la population est couverte en 4G ;
- **42 354 sites construits ou passés en 4G** depuis le début du New Deal Mobile ;

Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, plus de 4 000 zones à couvrir ont été identifiées depuis le début du New Deal Mobile et devront être construits par les opérateurs d'ici fin 2024. **Au 31 janvier 2023, plus de 2 257 pylônes mutualisés sont construits et activés.**

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- > Une plaquette sur les avancées du New Deal Mobile 4 ans après sa signature : bit.ly/NDMPlaquette2022.
- > Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : <https://bit.ly/3SEgAEQ>
- > Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : bit.ly/NDMPlaquette2019.

Le point sur la couverture mobile en région Normandie et dans l'Orne

En région Normandie

La région Hauts-de-France comptait **4 379 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2022. Parmi ces sites, **4 327 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2022, **2 095 nouveaux sites sont passés en 4G.**

Départements de la région Hauts-de-France	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T2 2022
Calvados	367
Eure	431
Manche	380
Orne	304
Seine-Maritime	613
Total	2 095

Dans le département de l'Orne

L'Orne comptait **512 sites** tous opérateurs confondus au 30 septembre 2022. Parmi ces sites, **497 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 30 septembre 2022, **304 sites** sont passés en 4G.

Dans l'Orne, ce sont également **20 pylônes mutualisés** qui, entre fin 2019 et début-2024, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêtés de 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023).

Liste des 20 sites du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 dans l'Orne

12 sites issus du dispositif de couverture ciblée situés (en jaune) sont construits et activés en 4G par les quatre opérateurs.

Communes - Orne	Nombre de sites
MARCHAINVILLE	1
MONT-SUR-ORNE	1
SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT	1
CHAMBOIS	1
GUERQUESALLES	1
MANTILLY	1
TOUROUVRE-AU-PERCHE	1
CHEMILLI	1
SAINT-CLAIR-DE-HALOUZE	1
IGÉ	1
SAINT-GEORGES-D'ANNEBECQ	1
SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME	1
SAINT-MARD-DE-RÉNO	1
LA FERTÉ-EN-OUCHÉ	1
LALÉU	1
LA LANDE-SAINT-SIMÉON	1
JUVIGNY-VAL-D'ANDAIN (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SEPT-FORGES)	1
LA CHAPELLE-MONTLIGEON	1
LE MENIL-CIBOULT	1
ESSAY	1
Total	20

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

DÉPARTEMENT

ORNE

PYLÔNE 4G DCC
DÉJÀ ACTIFÉ
TOTAL : 12

PYLÔNE 4G DCC
ACTIVÉ D'ICI
DÉBUT 2024
TOTAL : 8

TOTAL PYLÔNES : 20

LOCALISATION DES PYLÔNES
4G MULTI-OPÉRATEURS
EXCLUSIVEMENT ISSUS DU
DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE (DCC)
DU PROGRAMME NEW DEAL MOBILE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS

En savoir plus

Quels usages de l'internet mobile en France ?

- > 81,6 millions de cartes SIM en service au 31 juin 2022 ;
- > 12 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné 4G en 2022 ;
- > Le débit mobile moyen atteint 71 Mbit/s au 30 juin 2022 sur l'ensemble du territoire et 47 Mbit/s dans les zones rurales grâce au New Deal Mobile.

Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif. Pour autant, de nombreux défis restent à relever : raccordement des pylônes au réseau électrique, déploiement en zone littorale, taxation des antennes, etc.

Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **14,9 milliards d'euros en 2021** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- > En quoi consiste cet accord ?
- > Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

Un accord visant à :



Généraliser la 4G
sur le réseau existant



**Une accélération
supérieure
à 5 ans**
par rapport aux obligations
existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G
de chaque opérateur et des sites du programme
zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération
qui concerne
les axes de transport**

55 000 km

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

100 % d'ici fin 2020

23 000 km

du réseau ferré régional le seront à

90% d'ici fin 2025

Adopter un nouveau « thermomètre »
pour la couverture mobile :
la « bonne couverture* »

5 000

nouveaux sites pour généraliser
la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** »
destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur
définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du
dispositif de
couverture
ciblée, les
opérateurs
devront densifier
leur réseau
mobile pour
amener une
« bonne
couverture »
à terme.

* telle que définie par l'ARCEP – monreseaumobile.fr



Améliorer
la couverture
à l'intérieur
des bâtiments

Il s'agira notamment de
développer la voix sur Wi-Fi
(ou VoWiFi), à savoir utiliser
le réseau Wi-Fi pour bénéfi-
cier des services mobiles.
Retrouvez le guide pratique
« Comment améliorer
la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



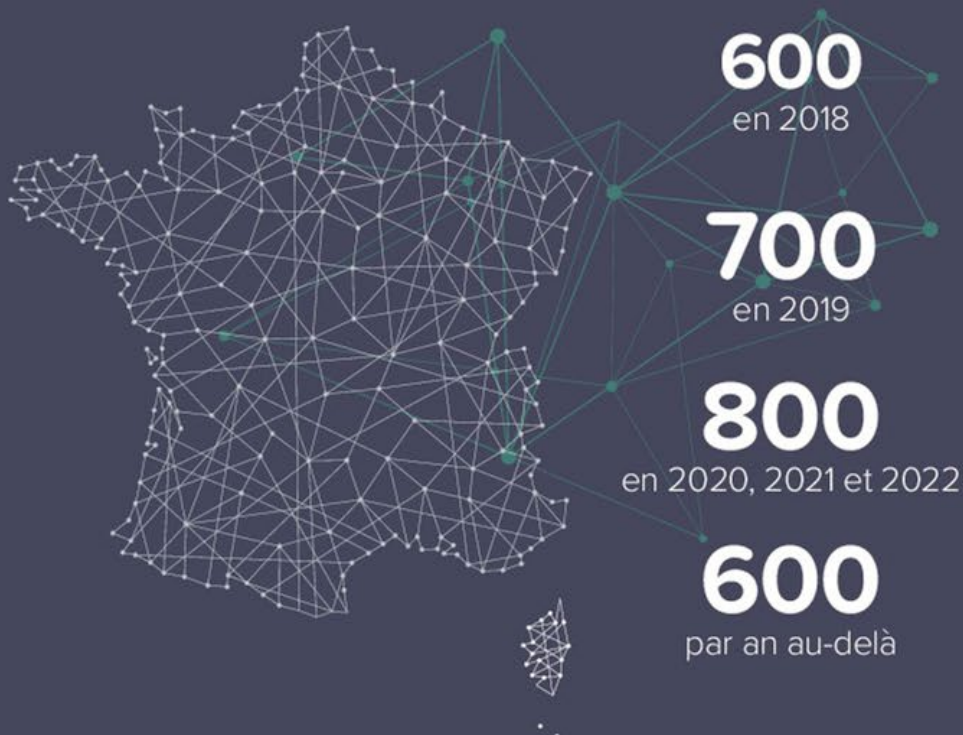
Développer
des offres
4G fixes

dans les zones identifiées

Comment ?

L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée, l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTindoor



À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches**, **centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site
www.fftelecoms.org

bit.ly/FFTAaccord

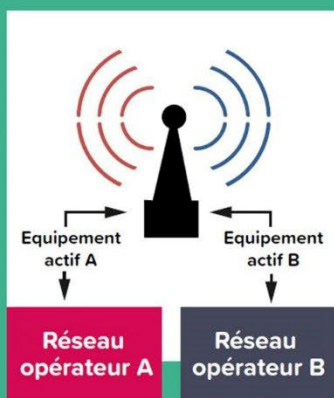
Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

PARTAGE D'INSTALLATIONS

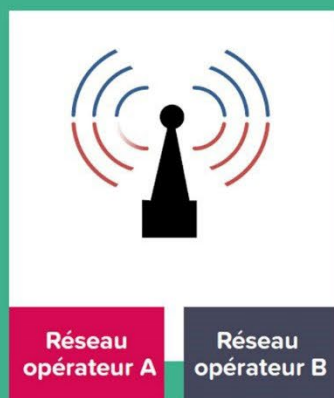
PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

ACTIVES

MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées

Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS



Contact presse : Fédération Française des Télécoms / aprovost@fftelecoms.org / 06 07 65 11 37